



**AVIS DE MISE A DISPOSITION du
Projet de Modification simplifiée
n°1 du PLU de Bélarça**

Par délibération en date du 06 juillet 2021, le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration de la modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune de Bélarça.

OBJET DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 : A la demande de l'Etat, il s'agit de modifier les points suivants :

- Le texte des servitudes,
- Les annexes du PLU
- La modification du règlement
- Les modifications d'une erreur matérielle sur le plan masse

Le texte des servitudes et les annexes ont pu être complétés par un arrêté n°2022-URBA-08 de mise à jour du PLU en date du 25/04/2022 en application de l'article R153-18 du code de l'urbanisme.

Dans le cadre de cette procédure, un dossier explicitant précisément cette modification est mis à disposition du public durant un mois afin qu'il soit possible d'émettre et de recueillir les observations du public. Le Conseil Municipal a établi que cette mise à disposition s'effectuerait selon les modalités suivantes :

**Le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de BELARGA sera donc disponible
Du 27 décembre 2024 au 27 janvier 2025**

- **En Mairie de Bélarça :** Place de la République – 34230 BELARGA du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30
Contact : Hélène MILHAU – Secrétariat général – 09 63 22 74 99 - Isabelle ROBBE – 04 67 25 00 55

Les observations seront consignées et conservées sur un registre prévu à cet effet en Mairie

- Il est également possible de consulter les documents dématérialisés sur le site de Bélarça à l'adresse suivante : <https://www.belarga.fr>
Vos observations pourront être adressées par courriel à : secretariat.general@belarga.fr

Le présent avis fera l'objet d'une mention dans un journal départemental (8 jours au moins avant le début de la mise à disposition) d'un affichage en Mairie (8 jours au moins avant le début de la mise à disposition et pendant toute la durée de la mise à disposition) ainsi que sur le site internet et la borne interactive côté mairie.

A l'issue de la mise à disposition, un bilan sera dressé par Madame LANGREE, 1^{ère} adjointe du Maire qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par une délibération motivée.

Bélarça le, 11 Décembre 2024
Durée de l'affichage 30 jours



Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le



ID : 034-213400294-20241211-D2024A-AU